



## LETTRE D'INFORMATION

### COMMUNE MIXTE DE VALBIRSE

Mars 2023

---

### Adaptation des horaires des guichets dès le 1er mars

Depuis le 1er mars 2023, l'horaire des guichets de l'administration communale a subi quelques changements les après-midis. Plus d'infos sur le site de la commune, rubrique [Actualités](#).



Bévillard, le 1er mars 2023  
Commune mixte de Valbirse

---

## Bons de garde

Les inscriptions pour les bons de garde pour la période 2023-2024 sont ouvertes depuis le 1er mars via le site kiBon. La confirmation générée par kiBon doit parvenir à la commune jusqu'au 30 juin 2023.

👉 Info détaillée sur le site de la commune, rubrique [Actualités](#)

Bévilard, le 23 février 2023  
Commune mixte de Valbirse

---

## Loi cantonale sur l'énergie Les changements que les propriétaires doivent connaître

La loi révisée sur l'énergie est entrée en vigueur au 1er janvier 2023. Elle poursuit différents objectifs : réduire la consommation énergétique, diminuer les émissions de CO<sub>2</sub>, accroître le recours aux énergies renouvelables, réduire la dépendance vis-à-vis de l'étranger et renforcer la sécurité de l'approvisionnement.

Les informations suivantes sont importantes pour les propriétaires :

- Remplacement d'un chauffage

Désormais, le remplacement d'un chauffage doit toujours être annoncé. Si le nouveau chauffage est lui aussi alimenté par des énergies fossiles, des exigences supplémentaires s'appliquent aux immeubles d'habitation, aux bâtiments administratifs, aux écoles, aux commerces et aux restaurants de plus de 20 ans. Ces exigences sont considérées comme remplies si, dans l'état actuel, il est attesté que l'efficacité énergétique globale correspond à la classe D du CECB, si un certificat Minergie valable est disponible ou si l'une des douze solutions standard est mise en œuvre dans les règles de l'art.

L'annonce du remplacement du chauffage se fait via le portail eBau du canton de Berne.

- Chauffe-eaux électriques

Dans les bâtiments d'habitation, les chauffe-eaux électriques centralisés doivent être remplacés dans un délai de 20 ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi révisée sur l'énergie (au plus tard le 31.12.2043), sauf s'ils fonctionnent avec au moins 50 % d'électricité renouvelable autoproduite.

- Nouvelles constructions

La notion de besoin en énergie pondéré est remplacée par celle d'efficacité énergétique globale pondérée, qui tient compte de l'ensemble de la consommation énergétique d'un bâtiment. L'énergie autoproduite (électricité et/ou chaleur) peut désormais être déduite si elle est obtenue à partir de sources d'énergie renouvelables. La valeur limite applicable aux besoins en chaleur pour le chauffage est maintenue.

Pour les nouveaux bâtiments d'une surface déterminante de construction supérieure à 300 m<sup>2</sup>, une installation solaire doit désormais être mise en place. Par ailleurs, il est désormais obligatoire d'équiper les nouvelles places de stationnement d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques.

Vous trouverez de plus amples informations sous [www.be.ch/lcen](http://www.be.ch/lcen)

Si vous souhaitez vous faire conseiller, adressez-vous au service public de conseil en énergie du canton de Berne.

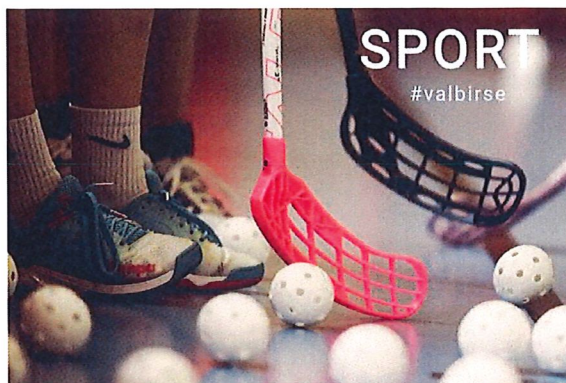
Bévilard, le 17 février 2023  
Commune mixte de Valbirse

---

## Un terrain d'unihockey amovible cet automne

La commune a fait acte de candidature pour obtenir l'une des installations de Street Floorball mises à disposition gratuitement par Swiss Unihockey. Cette demande a été retenue, si bien que Valbirse accueillera un terrain de Street Floorball (23x14m) du 25 septembre au 30 octobre 2023. Une demande a été effectuée pour en disposer déjà le 23 septembre, jour de la Fête du sport à Valbirse.

Le Street Floorball est une forme d'unihockey qui se veut aussi simple que possible : un minimum de règles, pas de gardien et peu d'équipement. Sol, bandes, cannes et balles seront donc à disposition cet automne de toutes celles et ceux qui voudront s'amuser et se dépenser. Des précisions sur le lieu et les dates définitives seront données en temps voulu.



Bévilard, le 14 février 2023  
Commune mixte de Valbirse

---

## Dernières cartes journalières CFF

La vente de cartes journalières CFF par la commune de Valbirse prendra fin le 31 mars 2023. En raison des conditions et des délais fixés par les CFF, il n'était malheureusement plus possible pour Valbirse de commander, comme les années précédentes, un set de deux cartes pour la période allant de début avril à fin mars.

La commune a pris connaissance tout récemment de la nouvelle offre qui sera mise en place à partir de 2024, à savoir la « carte journalière dégriffée Commune ». Elle étudiera attentivement cette solution qui vise à remplacer le produit actuel et communiquera ces prochains mois si elle y adhère ou non.



Bévilard, le 14 février 2023  
Commune mixte de Valbirse

---

## De nouveaux compteurs d'eau

Le remplacement des compteurs d'eau ancienne génération se poursuit. Le Conseil communal a adjugé une dépense de CHF 22'545 pour l'acquisition de 58 compteurs qui permettent une lecture des données à distance et non plus manuellement. Les particuliers concernés seront contactés prochainement pour que le fontainier puisse procéder à leur installation.

Après ce changement, ce seront environ 40% des compteurs de la commune qui seront dotés de cette technologie qui simplifie la transmission des données.

Bévilard, le 1er février 2023

Commune mixte de Valbirse

---



---

This email was sent to [laetitia.neukomm@valbirse.ch](mailto:laetitia.neukomm@valbirse.ch)  
[why did I get this?](#) [unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)  
Commune mixte de Valbirse · Rue Aime Charpiloz 2 · Bevilard 2735 · Switzerland

